

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° ONATEL/ 266 /F/2022 POUR LA FOURNITURE DE SIX MILLIONS (6.000.000) CARTES DE RECHARGE A GRATTER.

Date de publication : 15/03/2022

Date d'ouverture : 25/04/2022

1. Objet

L'Office National des Télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats à présenter leurs offres sous pli fermé, d'un **marché de fourniture des cartes de recharge**.

2. Financement du marché

Le financement est assuré sur les fonds propres de l'ONATEL, exercice 2022.

3. Spécification du marché

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres international (AOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

2. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont constituées de :

1. **350 000 Cartes de recharge de 300 FBU**
2. **2 500 000 Cartes de recharge de 500 FBU**
3. **2 500 000 Cartes de recharge de 1.000 FBU**
4. **350 000 Cartes de recharge de 2.000 FBU**
5. **300 000 Cartes de recharge de 5.000 FBU**

3. La livraison sera effectuée dans un délai maximum de 45 jours calendaires à dater de la conclusion du marché y relatif et l'approbation du bon à tirer.

4. Condition de participation

4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

5. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code Révisé des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'Ouvrage citée au point 6 sur présentation de deux (2) bordereaux de versement des montants suivants :

- vingt-cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;
- vingt-cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au sous compte de Transit des Recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Il peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'ONATEL.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'Office National des Télécommunications « ONATEL », en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 6.

6. Présentation des offres

Les soumissionnaires doivent présenter les offres en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le **25/04/2022** à 10h00, heure de Bujumbura, sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire à :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».

B.P. 60 Bujumbura –BURUNDI

Tél. : 22 266601 - 22266605

avec la mention « Avis d'Appel d'Offres N° ONATEL/...../2022 **Fourniture des cartes de recharge**»

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 6 au plus tard le ... /... /2022 à 10h00, heure locale, et être accompagnées d'une garantie de soumission de **deux millions (2.000.000) francs burundais** ou l'équivalent en dollars ou euros.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en une seule étape, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le **25/04/2022** à 10 h30, heure locale.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

- la conformité de l'offre technique ; et
- l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

